



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Développement des trains de nuit

Question écrite n° 1661

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'augmentation de la fréquence et du nombre de lignes de trains de nuit. Le train est aujourd'hui un mode de transport privilégié par beaucoup de Français, nuit et jour, et jugé comme l'un des modèles de transport les plus écologiques et les plus prometteurs. Relancés par le Gouvernement, les trajets de nuit sont le modèle préféré des Français pour les trajets professionnels et font l'objet d'une des nombreuses mesures du plan de relance lancé par le Gouvernement dans un contexte sanitaire exceptionnel. Fort de ce succès collectif, le Gouvernement a annoncé à l'horizon 2023 la création de nouvelles lignes de nuit dans l'optique de réduire les dépenses coûteuses liées aux déplacements professionnels ainsi que les impacts environnementaux que représentent les moyens de transport alternatifs. Aussi, il demande au Gouvernement si le financement de nouvelles lignes de trains de nuit est voué à se développer durablement à l'avenir et quelles nouvelles dessertes sont envisagées pour améliorer le développement ferroviaire du territoire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est convaincu que le train de nuit peut constituer une offre de transport propre à répondre à aux enjeux d'aménagement du territoire, en particulier en l'absence d'alternative attractive, et de transition écologique et sociale pour permettre les mobilités de longue distance. Un rapport sur le développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire de jour comme de nuit, prévu par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, a été remis au Parlement en mai 2021. C'est dans ce cadre qu'ont notamment été étudiées les conditions d'une relance des trains de nuit et dressées des perspectives crédibles de redynamisation. Le développement de ces lignes fait l'objet de travaux d'approfondissement en cours, en parallèle de la réflexion engagée par le conseil d'orientation des infrastructures, qui doit rendre ses conclusions à la fin de l'automne. Sans attendre la conclusion de ces travaux, deux lignes de nuit ont d'ores et déjà été relancées en 2021 : Paris – Nice en mai et Paris – Lourdes en décembre. Une troisième ligne de nuit doit être relancée en décembre 2023 entre Paris et Aurillac.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1661

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4236

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4937